

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX
Quatrième session
Rio de Janeiro, 29 juin - 1er juillet 1988

DIFFUSION RESTREINTE
ITTTC(IV)/11
1er juillet 1988
Français
Original : ANGLAIS

DECISION 1(IV)

PROJETS ET ACTIVITES PREALABLES AUX PROJETS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant examiné, à sa quatrième session, les recommandations de ses trois comités permanents sur les projets décrits dans les documents PCM(II)/4, PCI(II)/6 et PCF(II)/4,

1. Décide

i) d'approuver les projets suivants:

PD 7.c/87/Rev.1(M) DONNEES STATISTIQUES ET INDICATEURS DE MARCHÉ: c.
SERVICE D'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DES BOIS
TROPICAUX ET DES PRODUITS DU BOIS

PD 24/88(F) DEVELOPPEMENT INTEGRE A PARTIR DES
FORETS DANS L'OUEST DE L'AMAZONIE -
PREMIERE PHASE - AMENAGEMENT
FORESTIER AUX FINS DE LA PROMOTION
DE POLITIQUES DE PRODUCTION SOUTENUE

PD 16/87/Rev.1(I) ETUDE ET MISE AU POINT DE LA NORMALISA-
TION DES BOIS TROPICAUX AU NIVEAU SOUS-
REGIONAL ANDIN. PHASE 1: EXAMEN DE
L'ETAT ACTUEL DE LA NORMALISATION DE LA
NOMENCLATURE DES BOIS ET ELABORATION DE
DE PLANS DE TRAVAIL POUR LES AUTRES
PHASES

PD 18/87/Rev.1(I) SELECTION ET INTRODUCTION D'ESSENCES
MOINS CONNUES ET MOINS EMPLOYEES POUR
DES UTILISATIONS FINALES SPECIFIQUES

ii) D'approuver en outre le séminaire international
proposé dans le document PD 32/88(F) en tant
qu'activité de l'OIBT;

iii) D'autoriser le financement et l'exécution des
projets suivants:

PD 2/87(F) (240 000 dollars E.-U.); PD 11/87(I)
(345 000 dollars E.-U.); PD 24/88(F);

PD 16/87/Rev.1(I) ainsi que du séminaire prévu dans le projet PD 32/88(F)

- iv) D'autoriser en outre des allocations budgétaires de 15 000 dollars E.-U. et de 9 435 dollars E.-U. au titre de l'exécution des projets PD 10/87(F) et PD 13/87(I) respectivement;
2. Note la décision prise par les comités permanents d'autoriser l'exécution des avant-projets suivants:
 - a) AMENAGEMENT DES FORETS NATURELLES TROPICALES HUMIDES POUR OBTENIR UNE PRODUCTION SOUTENUE DE BOIS ET D'AUTRES PRODUITS FORESTIERS ET POUR PRESERVER L'EQUILIBRE ECOLOGIQUE EN EQUATEUR (75 000 dollars E.-U.).
 - b) CONSERVATION, GESTION, EXPLOITATION ET UTILISATION INTEGREE ET SOUTENUE DES FORETS DE LA REGION DE CHIMANES DANS LE DEPARTEMENT DU BENI EN BOLIVIE (75 000 dollars E.-U.).
 - c) HARMONISATION DES SPECIFICATIONS DE PRODUITS DE BOIS TROPICAUX (50 000 dollars E.-U.),
 - d) AMELIORATION DES SYSTEMES DE RECOLTE POUR ASSURER DE FAÇON SOUTENUE L'AMENAGEMENT DES FORETS TROPICALES (150 000 dollars E.-U.);
 3. Autorise le financement de tous les avant-projets par prélèvement sur le sous-compte des activités préalables aux projets;
 4. Autorise en outre le Directeur exécutif de transférer un montant de 50 000 dollars E.-U. du sous-compte des projets au sous-compte des activités préalables aux projets pour contribuer au financement des deux premiers avant-projets mentionnés;
 5. Décide que les projets pour lesquels les fonds ne sont pas immédiatement disponibles pourront être exécutés lorsque des contributions affectées à ces projets seront reçues;
 6. Prie instamment les membres d'envisager le financement des projets pour l'exécution desquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles;
 7. Prie instamment les membres d'envisager l'octroi de

fonds additionnels sans affectation et décide que les
fonds de ce genre susceptibles d'être mobilisés dans

l'avenir ne pourront pas être affectés à l'un quelconque
des projets approuvés sans l'autorisation préalable du
Conseil.

* * * * *